Envoyé en préfecture le 08/11/2021
Reçu en préfecture le 08/11/2021
Affiché le 8/11/2021
ID : 044-214400319-20211021-4403110212021-DE

COMMUNE DE **LA CHAPELLE-GLAIN**

DEPARTEMENT DE **LOIRE-ATLANTIQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le vingt-et-un octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de la Chapelle-Glain dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel POUPART, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Ayant donné procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal par le maire : Le 14 octobre 2021

Etaient Présents : M. Michel POUPART, Maire - M. Matthieu HAMARD, 1er Adjoint - Mme Nathalie BEAUDOIN, 2ème adjoint - Mr Gilles PENTECOUTEAU, 3ème adjoint – Mme Céline GAUGUET, 4ème Adjoint - MM. Magali GUILLEMOT, Amélie PINEAU, Sébastien GUYON, Benjamin POUPARD, Anita CHAUVET, Aurélie LECOQ, Stéphanie DUPONT, Maël CHARMEL, Emmanuel PLOTEAU.

Était excusé : MM. Léonard FOUGERE.

Procuration : Mr Léonard FOUGERE a donné procuration à Mr Mathieu HAMARD

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LECOQ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Révision du PLU : Choix du bureau d'études – délibération n°2021-080

Exposé :

Par délibération en date du 25 février 2021, la commune a prescrit la révision de son plan local d'urbanisme. La commune a lancé son marché à procédure adaptée pour consultation de bureaux d'études avec négociation éventuelle.

La publicité a été effectuée du 28 mai au 5 juillet 2021, l'ouverture et l'analyse des plis ont été effectués les mardi 6 juillet et jeudi 22 juillet et la commune a auditionné 3 bureaux d'études le mardi 7 septembre 2021.

5 Bureaux d'études ont déposé une offre (Géostudio, Altéréo, La Boîte de l'Espace, Ouest Aménagement et Audiccé Urbanisme). Suite à l'analyse des offres, 3 bureaux d'études ont été auditionnés (Géostudio, Altéréo et la Boîte de l'Espace).

Mr le Maire propose de retenir le bureau d'études Géostudio pour un montant H.T. de 32 250.00 € dont tranche ferme : 25 250.00 € H.T., option 1 diagnostic agricole : 3 000.00 € H.T. et tranche conditionnelle (évaluation environnementale) : 4 000.00 € H.T.

Voici quelques éléments qui ont permis d'apprécier les qualités de ce bureau d'études :

- Concertation renforcée tout au long de la procédure : implication des élus, des personnes publiques associées (PPA), la population, des ateliers participatifs avec les habitants (présentation de la procédure, quizz, cartographies, photos aériennes), réunions publiques (flyers, outils de communication), exposition avec 4 panneaux, bulletins dédiés tout au long de la procédure,
- Diagnostic 5 mois, PADD 4 mois, Traduction réglementaire 11 mois, Phase administrative 8 mois pour un total de 28 mois,
- 28 réunions

Envoyé en préfecture le 08/11/2021
Reçu en préfecture le 08/11/2021
Affiché le
ID : 044-214400319-20211021-4403110212021-DE

A titre d'information, les montants des offres des 2 autres bureaux d'étude auditionnés sont de 40 167 € H.T. (dont tranche ferme : 36 346 € et tranche conditionnelle : évaluation environnementale : 3 821 €) pour Altéréo et de 47 950 € H.T. (dont tranche ferme : 39 250 €, Option 1 diagnostic agricole : 3 350 € et tranche conditionnelle : évaluation environnementale : 4 550 €) pour la Boîte de l'Espace.

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Retient l'offre du bureau d'études Géostudio pour la révision globale n°1 du PLU,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 en dépenses d'investissement,
- Autorise Mr le Maire ou le 1er Adjoint à signer tous les documents à intervenir à cet effet.

Fait, délibéré et signé les jours, mois et an que ci-dessus.
Délibération certifiée conforme

Publiée ou notifiée le 8/11/2021
Le Maire,
Michel POUPART

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Michel POUPART